

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE BON COMBAT

ANTERIEUREMENT L'ETUDIANT

ABONNEMENT

8ième ANNÉE

\$1.00 par ANNEE

NOV. et DEC. 1898

N^o 16, 17

Adveniat regnum tuum.

Le BON COMBAT est en vente à 2 centins le numéro, à Montréal au Kiosque du Palais de Justice, chez Sory 1949, rue Notre-Dame; P. Lefebvre, 47, carré Chaboillez; Takanski, 111, rue St-François-Xavier; Dumont, 1826, rue Ste-Catherine — à Québec, chez Bêland et Filleau.

Immunités Ecclésiastiques.

IX

IMMUNITÉS PERSONNELLES

PRIVILEGE DU FOR (suite)

DE CEUX QUI ENTRAVENT L'EXERCICE DE LA JURIDICTION ECCLESIASTIQUE OU QUI CITENT LES PERSONNES ECCLESIASTIQUES DEVANT LES TRIBUNAUX SEULIERS.

Les dispositions de la constitution "Apost Sedis", rappellent les paragraphes XV et XVI de la bulle *In cæna Domini* (1): rappellent disons-nous, et non pas *renouvellent*: En effet, tout en reconnaissant une grande similitude entre ces deux documents, on peut remarquer aussi de profondes divergences. Nous devons noter les principales et examiner ensuite de plus près la législation actuelle.

Par la bulle *In cæna Domini* étaient frappés d'excommunication ceux qui troublaient dans l'exercice de leur juridiction les juges *ordinaires*, et pour le for *ecclésiastique* seulement; ceux qui traînaient ou faisaient traîner les personnes ecclésiastiques devant un tribunal séculier, les juges civils, et enfin ceux qui prenaient part à l'exécution des sentences au décret du

(1) V. *Bullarium Benedicti XIV* vol. I p. 75-76.

tribunal séculier. De plus la même censure frappait en général ceux qui se seraient servis des lois et décrets contraires à la liberté de l'Église.

Si nous portons maintenant les yeux sur la constitution *Apost. Sedis*, le droit présentement en vigueur peut se formuler ainsi :

Par le numéro 6 sont frappés de la susdite censure :

1) *Tous ceux qui empêchent directement ou indirectement l'exercice de la juridiction ecclésiastique du for extérieur ou intérieur dans le juge ordinaire ou délégué* — Serait donc frappée, toute personne, qui par une violence physique ou morale, menace, etc., exercée soit sur le juge lui-même, soit sur ses agents, parents, familiers, etc., empêcherait un évêque d'interdire dans l'étendue de sa juridiction, un livre ou un journal dangereux, de porter une sentence déjà portée; etc.

Le concile de Trente avait déjà dit (Sess. XXV Decret. reform. c 3). Défense à quelque magistrat séculier que ce soit, d'empêcher un juge ecclésiastique d'excommunier quelqu'un, ou d'ordonner qu'il révoque une excommunication qu'il aura portée.»

II) *Ceux qui pour entraver l'exercice de la juridiction ecclésiastique, recourent au for séculier et en obtiennent des décrets ou sentences qui empêchent l'exercice de celle même juridiction.* Ce sont à peu de chose près les paroles de la bulle « *In cœnâ Domini* ».

En présence de ce document, les anciens commentateurs Catalanus, Bonacina, Roncaglia etc., n'étaient pas d'accord pour dire si le simple recours, sans résultat au for séculier, suffisait pour encourir l'excommunication, ou s'il devait être suivi de son effet, c'est-à-dire que l'autorité civile, eût de fait, par ses décrets ou sentences, entravé l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Quelques décisions émanées de la S. Congrégation du concile avant l'année 1869, favorisent ouvertement la première opinion. (1)

La même question reparait dans les mêmes termes après la promulgation de la constitution « *Apost. Sedis* », qui formule définitivement le droit en cette matière. Que faut-il en penser ! Malgré les inconvénients qui paraissent devoir en résulter dans certains cas, nonobstant aussi la facilité qu'elle semble parfois donner d'é luder la loi, nous préférons l'opinion de D'Annibale (l. c. n. 60), Lehmkuhl (vol II No. 929) Pennachi (l. c. append. V.) (2) et nous pensons qu'ici encore l'excommunication ne s'encourt qu'« *effectu seculo* », c'est-à-dire dans le cas seulement où le pouvoir séculier a donné suite au recours. Le but de la loi est de sauvegarder et de garantir l'exercice de la juridiction ecclésiastique, mais il est évident que le recours seul ne peut pas troubler cet exercice, il faut pour cela que l'appel aux autorités civiles soit muni d'effet, c'est-à-dire que le décret soit porté et mis à exécution.

De plus les mots « *ejusque* » qui unissent les « *Recurrentes* » aux « *Procurantes* », présentent d'ordinaire le sens copulatif, que par suite on doit leur laisser à moins de raisons évidentes en faveur du contraire.

(1) Décisions du 5 juillet 1862 et du 8 août 1863.

(2) Après : "Pennacchi (l. c. append. V)" ajoutez : Avanzini (l. c. n. 11).

Ajoutez à cela que nous nous trouvons dans une matière pénale, et que la constitution «Apost. Sed.» a pour but de limiter le nombre des censures, et vous conviendrez qu'il ne faut donner à ces termes que l'extension qu'ils comportent nécessairement. « *Constitutio Apost. Sed.* » *copulat utrumque (recurrentes et procurantes) ; et quia versamur in odiosis hoc tenendum puto* » (D'Annibale l. cit.)

Les décisions de la S. Congrégation du Concile ne suffisent pas non plus pour établir l'opinion contraire puisqu'elles précèdent la publication de la présente constitution. D'autre part, malgré toute notre admiration pour les savants rédacteurs de la « Nouvelle Revue Théologique » (1) nous avons ne pas saisi la force de cet argument « *La similitude des deux textes, nous force à leur donner la même interprétation* », car il y a entre ce numéro 6 et le paragraphe 16 de la bulle « *In cœna Domini* » tant de dissemblances, que cette similitude ne préjuge en rien l'explication de la constitution «Apost. Sedis». Il ne faut pas oublier que nous avons dans cette dernière un document complet par lui-même, qu'on peut par conséquent étudier séparément (2). D'ailleurs il ne manquait pas de canonistes qui expliquaient ce point de la bulle « *In Cœna Domini* » comme nous expliquons le point correspondant de la constitution de 1869 ; la Revue elle-même en cite plusieurs.

III) *Ceux qui ayant juridiction au for séculier, portent les dits décrets ou sentences.*

IV) *Ceux qui concourent à cet acte par leur aide, leurs conseils ou leur faveur*

Ces dernières paroles doivent se rapporter aux trois classes de personnes déjà énumérées : *Impedientes — Recurrentes et procurantes — Edentes.* Mais comme il ne s'agit ici que d'un acte accessoire, l'excommunication ne semble pas devoir être encourue dans le cas où l'action principale n'aurait pas lieu ; il est évident aussi que l'aide, les conseils, la faveur doivent réellement influencer sur l'acte en question. Il ne nous paraît donc pas que l'avocat qui soutiendrait devant un tribunal séculier, les poursuites contre un évêque, encourût par cela seul la présente excommunication tant que la sentence ne serait pas portée contre l'évêque. Mais nous ne nions pas qu'il y ait faute grave, trahison, scandale, mépris des droits de l'Eglise. L'excommunication suppose une faute grave, mais toute faute grave ne fait pas encourir l'excommunication.

* * *

Le num. 7 cité plus haut, a aussi pour but de maintenir et de sauvegarder la dignité et l'honneur des ministres de l'Eglise. Disons quelques mots de la première partie, qui seule nous touche directement.

La bulle « *In cœna Domini* » (parag. 15) frappe indistinctement les

(1) Nouvelle Revue Théologique vol. III p. 243.

(2) « *Censurae non nisi illæ, quæ in hæc ipsâ constitutione inserimus, eoque modo quæ inserimus, robur extitit habeant* » Const. Ap. S. in initio.)

juges et les autres personnes qui entraînent ou font traîner les ecclésiastiques devant les tribunaux civils. La constitution « Apost. S. » n'atteint pas les juges, mais seulement ceux qui contraignent « cogentes » directement ou indirectement les juges laïques, à traîner les personnes ecclésiastiques devant leur tribunal.

Nous avons dit ailleurs ce qu'il faut entendre par « personnes ecclésiastiques. »

Mais quelles sont au juste les personnes visées par le mot « cogentes » ? Suffirait-il même à un simple particulier, d'user de violence physique ou morale envers un juge, pour encourir la présente excommunication ?

La congrégation du Saint Office plusieurs fois consultée, a déclaré à l'abri de l'excommunication les *subordonnés* ou inférieurs, quand même ils seraient juges, qui agissent par l'ordre d'un autre (1). Une décision postérieure (2) précise encore davantage et déclare atteints par la présente excommunication, seulement « *Legislatores et alias auctoritates cogentes sive directe sive indirecte etc.....* » Cette excommunication est « *latæ sententiæ* », c'est-à-dire qu'elle est encourue par le fait que l'acte est posé. Mais dans cette même décision du 23 janvier 1886, la S. Congrégation semble parler aussi pour les inférieurs, comme serait le demandeur, accusateur, qui intenterait une action devant le tribunal séculier contre une personne ecclésiastique ; et s'ils n'encourent pas l'excommunication présente, ils ne sont pas pour cela à l'abri des sévérités de l'Eglise.

« Dans les pays où le souverain Pontife a maintenu le privilège du *for*, continue la décision, s'il arrive qu'on ne puisse revendiquer ses droits que devant les tribunaux séculiers, on pourra citer devant ces tribunaux les personnes ecclésiastiques, à condition toutefois d'en avoir obtenu auparavant l'autorisation des Ordinaires. Les Ordinaires ne refuseront pas l'autorisation demandée, surtout s'ils ont vainement essayé auparavant d'amener les deux parties à une entente. Pour citer un évêque devant les tribunaux séculiers, l'autorisation du Siège Apostolique est requise.

Si quelqu'un ose traîner devant le juge ou les juges séculiers, un clerc sans l'autorisation de l'évêque, ou un évêque sans l'autorisation du Saint-Siège, des Ordinaires, s'ils le jugent à propos (si id expedire in Domino judicaverint) pourront, surtout quand celui qui agit de la sorte est un clerc, sévir contre lui par des peines et des censures ecclésiastiques (ferendæ sententiæ) comme contre un violateur du privilège du *for*. »

De là il suit que dans les pays où le Souverain Pontife n'a pas jugé à propos de maintenir le privilège du *for*, la dite autorisation ne semble pas nécessaire.

Pie IX déclare ensuite, que pour encourir de ce chef l'excommunication, l'acte en question doit être posé « *contre les dispositions canoniques*. Cette restriction a une grande importance. Le droit ecclésiastique en effet, tout en maintenant en principe l'indépendance du clergé, reconnaît

(1) Décision du 15 juin 1870 (Acta S. S. vol. VI p. 433.)

(2) Lettre circulaire du 23 janvier 1886 (Acta S. S. vol. XVIII p. 416.)

cependant certains cas tant en matière civile qu'en matière criminelle, dans lesquels les personnes ecclésiastiques peuvent être citées devant les tribunaux séculiers (1). Outre ces exceptions qui sont communes, et auxquelles la présente constitution ne paraît pas avoir dérogé, chaque pays peut passer sur ces matières des conventions spéciales avec le Souverain Pontife, seul juge ici, parcequ'à lui seul est confiée la charge de veiller à l'honneur de l'Eglise et de ses ministres. Les Concordats qui étaient en vigueur avant 1869, n'ont pas été non plus abrogés par la constitution « Apost. Sedis. »

* * *

Telle est la législation présentement en vigueur, elle est fondée sur le droit naturel lui-même et c'est l'Eglise, agissant comme souveraine gardienne du sacerdoce, qui la propose au monde ; tout homme, tout peuple, tout gouvernement qui porte le nom de catholique est tenu de l'accepter. Quant à ceux qui sous prétexte d'égalité, osent encore parler de déchirer ce voile d'honneur de l'Eglise, ils veulent simplement mettre l'Eglise hors la loi. Ce qu'on accepte avec empressement quand il s'agit d'autres classes de citoyens, devient inadmissible quand il est question des ministres de Dieu ; et entre les mains de ces forcénés, l'Egalité est un prétexte à toutes les injustices. On se hâte de recourir aux tribunaux séculiers, on voue même le coupable à la vengeance du peuple offensé, et tout cela avec force exagérations, de grands coups de gosier, une forte dose de mauvaise foi. Les passions s'allument, les haines s'échauffent, le lion populaire s'agite, les rapports circulent de bouche en bouche, grossissant toujours, et la faute ne se guérit pas ; le malheureux tombé n'est pas relevé, mais pour éteindre un feu de paille on a allumé un vaste incendie, le scandale, si scandale il y a eu, est doublé, centuplé, l'injure a rejailli jusqu'au front de l'Eglise, le Christ a sué une larme de sang... et cela suffit, nos superbes défenseurs de la justice et de la morale publique s'arrêtent, n'ont-ils pas bien réussi ?

Laissez à l'Eglise le soin de ceux qui lui appartient, si l'instrument est infidèle elle le mettra de côté, elle le brisera même s'il le faut, bien qu'affligée la première, elle ne reculera pas devant sa tâche, si dure qu'elle soit. Et si, moins précipitée en cela que certains pourfendeurs de prêtres et de religieux, elle ne fait pas, au premier soupçon, rentrer le coupable à six pieds sous terre, c'est qu'elle agit avec le calme de l'impartiale justice, au lieu de se laisser guider par les emportements de la passion. Tel est le droit. Au souverain pontife et à lui seul, chargé de veiller au bien général de la république chrétienne, il appartient d'en modérer l'exercice selon les tempe, les lieux, les circonstances — à lui seul disons-nous, car sans son autorisation, tout changement dans ce sens, est une humiliation imposée à l'Eglise, l'usurpation sacrilège d'un droit reconnu pendant des siècles, une injustice que rien au monde ne saurait excuser.

ROMANUS.

(1) (Cap. "Cœterum" De judiciis.) (cap. "Atsi clerici" ibid....) (Trident. Sess. XXIII cap. 6 De Reformatione) (Molina tract. 6 de I. et 9. D. n. 6) (Pirhing n. 91) etc.

LA CROIX

De toute éternité la Croix devait être victorieuse.

Pour sauver le genre humain plongé dans les abîmes du péché, et voué aux horreurs de l'enfer, Jésus descend du ciel, vit avec vous, souffre des tourments sans nombre, et meurt sur la Croix.

Voilà ton triomphe, ô Croix !

Et ce signe adorable porté d'un bout de l'univers à l'autre, par les apôtres transformés, est toute la force de leurs prédications, toute la joie et l'espérance des convertis et des martyrs chrétiens.

Par ce Labarum sacré, Constantin le Grand triomphe d'ennemis terribles, humainement indomptables.

La Croix, c'est le triomphe !

De braves jeunes hommes au cœur fidèle et évangélique se lèvent et déploient l'étendard de la Croix. Réjouissez-vous, soldats de la religion, enfants de l'Eglise. Vous tous qui ne croyez, n'espérez et n'aimez que par ce Drapeau béni, saluez-le, brillant audessus de notre nation, enrolez-vous dans ce régiment prédestiné et suivez la voie qui conduit à la victoire.

“ Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. ”

Il est temps que la Croix apparaisse et reconforte les courages affaiblis ; il est temps d'enrayer le mal, en entreprenant une croisade contre les idées irréligieuses que des plumes égarées tendent à propager ; il est temps que, pour le bien commun, les Canadiens se liguent avec ardeur ; il est temps que chacun comprenne son devoir et l'accomplisse.

M. L.

Saint-Zotique.

LA LIBERTÉ

(Extrait de la *Croix*)

Laurent, reproduit par le journal de M. Langlois, dit que la liberté est, *en essence, la libre pensée.*

Si la liberté est la *libre* pensée, qu'est-ce que c'est que la *libre* pensée ? Une chose ne se définit pas par elle-même !

L'intelligence, ou la pensée prise pour l'intelligence, est une faculté ; mais la liberté n'est *pas une faculté.* Que signifie donc le mot pensée dans la définition de Laurent ?

La liberté est une *qualité*, et une qualité de la *volonté*.

Cela posé, la liberté, c'est le *mouvement sans entraves dans le bien*.

Si la liberté était *essentiellement* le droit de penser et de dire tout ce que l'on veut, la pensée mauvaise et la parole mauvaise seraient *bonnes*, car ce qui est *essentiel* à une chose positive est nécessairement *bon*.

Dieu, auteur de la liberté, serait l'auteur du mal, si la liberté était *essentiellement* le droit à penser bien ou mal.

Et c'est avec ces grandes phrases que l'on veut émanciper le monde ! Pauvre monde !!

F. A. B.

LE COMMIS VOYAGEUR.

(Pour le BON COMBAT)

Vous chercheriez en vain dans les études des naturalistes les plus savants, le moindre renseignement sur le commis voyageur. Et cependant l'humanité a intérêt à connaître sa nature, son caractère et ses mœurs ; car le malheureux qui tombe entre les pattes de quelque spécimen de cette espèce court les plus grands dangers. L'homme n'a pas d'ennemi plus féroce. On dit même que le commis voyageur fut la huitième plaie de l'Égypte.

Le commis voyageur est un animal de constitution étrange. Il se compose de plusieurs boîtes, très grosses, très lourdes, de couleur grisâtre, ceinturées de fer, ornées de beaucoup de clous, et dont l'aspect lugubre est rendu plus repoussant encore par les cicatrices qui sillonnent leurs flancs ; outre ces boîtes, cette bête extraordinaire comprend un être muni de pieds, de mains, d'un corps et d'une tête, qui en font un bipède tellement semblable à l'homme que plusieurs s'y trompent, et c'est la partie la plus pernicieuse du commis voyageur !

A certaines époques dans l'année, le commis voyageur, jusqu'alors caché au sein des grandes villes, quitte son repaire, part et s'en va à travers les campagnes, *querens quem devoret*. Wagon de chemin de fer ou bateau à vapeur, ça lui est indifférent : mais ses deux parties, boîtes et bipède, voyagent dans des compartiments séparés, — afin de mieux dissimuler leur passage. Arrivé au lieu de sa destination, le monstre descend au meilleur hôtel, y choisit une salle spacieuse, s'y enferme, et là, dans le secret et l'ombre, tend ses filets : les boîtes s'ouvrent, et il en sort toutes sortes d'appâts :

tantôt ce sont des chapeaux si élégants que fatalement les têtes s'y fourrent ; tantôt, des étoffes dont les nuances vous enivrent ; ici, ce sont des chaussures qui vous enchantent ; là, des brosses à dents dont les charmes sont irrésistibles ; et d'autres choses encore. Les boîtes vides restent sans vie, et le rôle du hipède commence. Il va, il vient, il avise un honnête marchand qui, derrière son comptoir, paisible et tranquille, sans faire mal à personne, vend sa denrée, le magnétise et l'attire ; la pauvre victime se laisse conduire dans la salle où sont tendus les rêts que l'hypocrite appelle ses échantillons ; la porte se referme sur eux, et c'en est fait : l'innocente proie est bientôt entortillée dans les mouchoirs, les bretelles et les caleçons, et alors le commis voyageur fond sur elle et la dévore !

Le commis voyageur trouve ça très drôle ; et quand il est repu, une gaieté folle s'empare de lui ; il porte le tapage à son paroxysme, et l'on ne saurait dormir une lieue à la ronde.

Aucune loi n'enraye la multiplication de cette engeance perverse. Au contraire, on la protège, et, malgré les lumières du siècle, assassiner un commis voyageur est encore regardé comme un crime.

· DENIS RUTHBAN.

DÉFENSE DE LA METHODE SUIVIE DANS NOTRE TRAITÉ D'ECONOMIE POLITIQUE.

La méthode que nous avons suivie dans notre traité d'Economie politique ne donne pas satisfaction à l'un de nos amis.

Il lui semble que le tout n'est pas assez *foudu*. Les citations qu'il rencontre, ça et là, pourraient, dit-il, entrer dans le texte.

C'est à dessein cependant que nous avons cité différents auteurs, sur un bon nombre de questions, et que nous avons varié le caractère dans la réponse à la même question.

Notre traité s'adresse à des jeunes gens dont tous les instants sont comptés. Il faut donc avec eux se borner.

D'autre part, la science économique, comme toute autre science, comprend tout un système de vérités dont les unes sont plus importantes et les autres moins importantes.

Parmi les vérités importantes, il y en a plusieurs dont la connaissance ne s'impose point de suite au jeune homme. Nous avons donc mis en petit caractère et ces dernières vérités, et celles dont la connaissance est moins importante, ce qui réduit de beaucoup la matière et la rend plus abordable.

Ce petit caractère n'étant pas matière de classe, l'élève le lit par curiosité et en retire quelque-chose. C'est un moyen du reste, pour lui, de poursuivre un jour ses études et de ne pas négliger, aujourd'hui, le capital pour l'accessoire.

On nous dira :

— Mais dans la réponse à la même question il y a une citation qui n'ajoute rien à la réponse.

Nous distinguons, la citation n'ajoute rien comme *fond*, passe ; n'ajoute rien comme *forme*, *neuni*.

Lorsque nous avons répondu d'une manière à une question difficile, si nous trouvons dans un auteur la même réponse sous une forme différente, nous la citons volontiers, parce que le lecteur comprend souvent mieux telle manière de répondre que telle autre.

Ces citations, dans bien des cas, ne font qu'*appliquer* la réponse, ce qui est un autre moyen de la faire comprendre ou de l'enraciner.

Ces citations ont encore pour but de faire connaître à l'élève les principaux économistes. C'est de l'histoire, sans que cela paraisse.

C'est par malentendu que nos typos ont mis, en gros caractère, quelques pages qui conformément à la méthode énoncée devaient être en petit caractère, entre autres les pages 25 et 26.

P. S. — Pour nous rendre au désir de plusieurs, nous diminuons de 20 centins le prix de notre *Traité d'Economie Politique*. Ce *Traité* se vendra désormais \$6.00 la douzaine, et 55 centins l'unité, franc de part, ce qui nous laisse quatre centins de bénéfice par exemplaire !

NOS LISTES

Le *BOY COMBAT*, suite de l'*Etudiant*, termine, avec ce numéro, sa carrière et sa neuvième année.

La *Croix* et la *Semaine religieuse* de Montréal héritent de nos listes d'abonnés. Ces deux publications, déjà très répandues, sont appelées à faire beaucoup de bien. Nous les recommandons à nos lecteurs.

NOS ECOLES

Nous dirons, en deux mots, notre pensée.

Distinguons bien trois choses : l'éducation, l'instruction et l'enseignement.

L'*éducation* regarde surtout la formation de la *volonté*, du caractère.

L'instruction comprend l'ensemble des matériaux dont on nourrit l'esprit.

L'enseignement, c'est surtout la méthode.

L'éducation au Canada, est excellente.

L'instruction y est très bonne.

Quant à la méthode, elle laisse beaucoup à désirer dans un bon nombre d'écoles élémentaires.

Il y a place chez nous pour le progrès. Les éducateurs du peuple, grâce à Dieu, le reconnaissent et il ne se passe pas une année sans que des améliorations s'ajoutent à des améliorations.

F. A. B.

Une petite "blague" de M. Sauvalle.

Dans la biographie de Louis-Honoré Fréchette, par Marc Sauvalle, rédacteur de la *Patrie*, l'auteur, après avoir dit :

"Fréchette a accompli un prodige, une action d'éclat qui lui vaudra la reconnaissance éternelle des races présentes et futures, grâce à lui, nous avons vu disparaître ces hideuses clôtures en bois qui déparaient la face de nos demeures."!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Il ajoute :

"Grâce à lui aussi et malgré les efforts du belliqueux abbé Bailly, les saintes-faces et les mains ensanglantées ont été retirées des salons et reléguées dans les oratoires."

La vérité en ceci, c'est que M. Sauvalle invente.

L'article de M. Fréchette sur la "décoration du salon" renferme beaucoup de choses vraies, agréablement dites ; certain point cependant est au moins contestable. Les prêtres qui conseillent à leurs ouailles d'orner leurs salons comme des chapelles ont tort ; et les écrivains qui excluent tout objet religieux du salon, à moins que ce ne soit un chef-d'œuvre, ont également tort. Pas d'objets religieux, pourquoi ? "Le salon est l'endroit le plus profane de la maison. C'est le lieu où l'on

rit, où l'on flirte malheureusement ! le lieu où l'on joue aux cartes, où l'on danse, où l'on chante des romances sentimentales, et — encore plus malheureusement — des chansonnettes plus ou moins risquées. ”

“ Vous voyez bien ce n'est pas la place des christes saignants et des madones au cœur percé de dards. ”

Ce qui n'est pas à sa place, c'est précisément la danse indue, la chanson risquée, etc. Le salon comme toute autre partie de la maison doit être respectable, et dès lors un usage modéré des objets religieux a droit de cité au salon comme ailleurs. M. Fréchette fait exception pour une vierge de Raphaël ou un crucifix de Benvenuto Cellini, sous prétexte qu'ils sont là non comme images édifiantes mais purement et simplement comme chefs-d'œuvre à admirer. Si une madone passable ne peut trouver place dans un salon à cause des danses mauvaises ou de chansons inconvenantes, une vierge de Raphaël n'y peut pas rester non plus, car pour être de Raphaël elle ne cesse pas d'être la Vierge et mérite non moins d'égard à ce point de vue, que toute autre Vierge.

Quant à la guerre aux chromos et aux peintures à quatre sous, M. Fréchette ne la fera jamais trop rude.

Voilà ce que nous avons écrit.

Le raisonnement de M. Fréchette -- l'homme qui, d'après le thuriféraire Sauvalle, s'est acquis la reconnaissance éternelle des races présentes et futures, en faisant disparaître les hideuses clôtures en bois... — le raisonnement, dis-je, de M. Fréchette avait la tête en bas ; nous l'avons redressé.

Nous ne tenons pas à voir les saintes-faces, dans les salons : elles sont mieux placées, croyons-nous, dans les chambres à coucher ou dans l'oratoire de famille ; mais nous tenons à ce que les salons soient chrétiens et à ce que l'on puisse y mettre, par conséquent, des objets religieux qui sans être des chefs-d'œuvre sont cependant convenables.

LE THEATRE DE SHAKESPEARE.

(Pour le BON COMBAT)

LE THEATRE ANGLAIS AVANT SHAKESPEARE :

1^{er} article : MYSTÈRES, MORALITÉS, INTERMÈDES.

L'Angleterre est, parmi toutes, les nations modernes, celle qui, par son génie pratique, ennemi de l'abstraction et tout entier porté au dehors, ressemble de plus près au peuple romain. Les besoins d'ordre supérieur, sans lui être totalement étrangers, n'ont jamais tenu qu'un rang secondaire dans ses préoccupations. A son berceau, l'influence de la foi et des mœurs catholiques assura tant bien que mal la prédominance de l'élément idéal et surnaturel parmi ce peuple de soldats, de matelots et de trafiquants. Mais bientôt la Réforme, embrassée avec ardeur par la cour et par le peuple, leur permit de reprendre sans contrainte la pente originelle du génie anglo-saxon. Le joug de l'antiquité gréco-latine, substitué à celui de l'Eglise, contraria pendant quelque temps cette manifestation des instincts de terroir, mais ne réussit à infuser aux mœurs anglaises qu'une élégance superficielle et factice. Il fut bientôt brisé et la race anglaise demeura finalement à la merci des influences opposées qui se disputent l'empire de la raison et du sentiment livrés à leurs seules forces. Malgré la vulgarité native de la cour et du peuple anglais, malgré la franchise brutale avec laquelle grands et petits s'abandonnent à leurs instincts de guerre, de rapine et de débauche, enfin, malgré l'état violent de la vie sociale où la répression était nécessairement proportionnée à l'énormité des forfaits, on trouve le contraste consolant de sentiments tendres, généreux et délicats.

Cette opposition se manifeste également dans le domaine des arts : si le peuple anglais recherche avec passion les exercices violents, s'il accueille par des bravos et des cris frénétiques les bouffonneries des clowns, par contre et en même temps, il témoigne un goût prononcé pour les jouissances les plus raffinées de l'esprit et du cœur. C'est là ce qui rend si difficile la tâche de délimiter les phases plus souvent parallèles que successives de la scène et de l'art dramatique anglais. Toutefois, les considérations qui précèdent et les analogies que ce théâtre présente avec le nôtre autorisent à diviser son histoire avant Shakespeare en quatre périodes que nous allons rapidement parcourir.

10 Mystères et Miracles :

En Angleterre, comme en France et dans toute l'Europe Occidentale, la représentation figurée des scènes principales de l'Ancien et du Nouveau Testament, des Actes des Martyrs et des Légendes de la vie des Saints, faite par les soins du clergé ou sous sa direction, dans les églises et dans les couvents, constitue le théâtre primitif. Mais gardons-nous bien de juger la Religion, ses dogmes et ses traditions d'après ces œuvres déparées à chaque page a un comique de mauvais aloi et par des plaisanteries bouffonnes dignes, tout au plus, des histrions de foires. Un trait original fait bien ressortir le caractère enfantin de ces drames : le diable y apparaît presque toujours sous son aspect traditionnel, c'est-à-dire agrémenté de pieds fourchus, d'une longue queue et de cornes formidables. Les Mystères et les Miracles survécurent longtemps, grâce à l'esprit conservateur de la race anglaise, à l'établissement d'un théâtre purement profane : nous les voyons encore représentés à Chester en 1577, à Coventry, en 1591, et à Newcastle en 1598. Partout ailleurs, ils disparurent avec l'enthousiasme et la foi qui leur avaient donné naissance et furent remplacés par les Moralités plus en harmonie avec les tendances positives, observatrices et caustiques du peuple anglais.

20 Moralités et Intermèdes.

Avec les moralités, la scène, les personnages, les sources d'inspiration, tout change : la Justice, la Pitié, la Gourmandise, le Vice prennent la place de Noé, d'Abraham et du Sauveur et, par un contraste assez bizarre, les premières pièces de ce genre abondent en abstractions et en personnages allégoriques. C'est que les autres, privés du fond à la fois si riche et élevé des traditions religieuses, se rabattirent sur la satire sociale, mais durent voiler leurs attaques sous des noms d'emprunt et des traits généreux, pour ne pas blesser les puissants du jour dont ils stigmatisaient les vices et les travers. De tous les personnages de l'ancien théâtre, le diable seul a survécu : il aide le Vice à parfaire l'élément comique des Moralités. Citons, à ce propos, un nouveau trait original et piquant : dans ses luttes avec le Vice, c'est presque toujours Satan qui sort vainqueur, pour mettre en relief le triomphe, très peu moral, il faut l'avouer, de la ruse dissimulée et réfléchie sur le vice naïf et sans déguisement.

L'effet moral de ces grosses farces ne réside, d'ailleurs, presque toujours que dans l'intention de leurs auteurs. Parmi les productions de ce genre, dont nous avons conservé au moins le nom, on peut citer : « Enfonce le clou dans la tête » et « le Porc qui a perdu sa perle, » dont le titre trahit assez la vulgarité.

Ces moralités renfermaient, suivant le génie de l'auteur, un élément tantôt sérieux et tantôt gai, en d'autres termes, le drame et la comédie en germe. C'est ainsi qu'en Grèce, ces deux genres étaient tout naturellement issus du drame religieux et satirique. Mais, de même que la satire avait succédé en France aux moralités, les Intermèdes, farces bouffonnes nées à la faveur des controverses et des luttes de la Réforme, retardèrent l'éclosion de la comédie et du drame anglais. Aux allégories et aux froides abstractions succédèrent des personnages pleins de vie et de vérité, des farces où, à défaut d'art scénique, la malice étincelle comme dans notre « Farce de Maître Pathelin. » Tels sont les Intermèdes de John Heywood qui fut le favori d'Henri VIII et plus d'une fois, grâce à son esprit et à son talent musical, le David de ce cruel et voluptueux Saül. Artillerie légère dirigée contre les partisans de la Réforme par un catholique fervent, mort plus tard en exil pour sa foi, les œuvres d'Heywood et de ses imitateurs sont une satire mordante des hautes classes. Une seule, intitulée « les quatre P », parce que le nom de ses quatre principaux personnages commence par cette lettre, mérite de nous arrêter comme modèle du genre, malgré sa puérile ténuité. Elle débute comme un conte de Chancer : un colporteur, un pèlerin, un distributeur d'indulgences et un apothicaire, qui cheminent en devisant, font un pari dont l'enjeu doit revenir à celui qui fera le plus gros mensonge. Chacun s'exécute de son mieux ; mais, lorsque le distributeur d'indulgences affirme sur son honneur n'avoir jamais vu de femme en colère, les trois autres, confondus, lui rendent les armes.

Cette tentative, prématurée et par suite infructueuse, faite pour créer un théâtre anglais national nous amène jusqu'en 1550. Le drame n'existe pas encore. La satire aigüe et pétillante de malice, qualité funeste pour l'art, quand elle prédomine au détriment du sentiment et de la pensée, fait ressembler la scène anglaise à un feu d'artifice éclatant et sonore, mais éphémère, faute d'un aliment solide. Il est temps que l'étude et l'imitation du théâtre gréco-latin, le commerce de la scène italienne et espagnole et, aussi, l'étude de

l'histoire nationale viennent donner aux productions comiques de l'Angleterre la maturité, la science de l'art scénique et la grâce et enfanter le drame moral et historique.

2ème article : LE THÉÂTRE CLASSIQUE ET PSEUDO-CLASSIQUE
ET LE DRAME NATIONAL.

Le mouvement littéraire de la Renaissance qui, grâce à l'invention de l'imprimerie, propagea les chefs-d'œuvre du théâtre grec et latin, vint fort à propos aider les auteurs dramatiques à acquérir ce qui leur manquait pour le fond comme pour la forme et donner naissance au théâtre anglais national, après une série d'imitations serviles, suivies d'essais maladroits. Les comédies de Plante et de Térence, les tragédies de Sénèque franchirent le détroit et arrivèrent en Angleterre où elles furent avidement lues, traduites et commentées par les sommités littéraires d'Oxford et de Cambridge. Ces graves personnages donnèrent une préférence naturelle et marquée aux auteurs dramatiques latins : Sénèque passa tout entier sur la scène anglaise. Parmi les tragiques grecs, Eschyle, trop sombre et trop profond, Sophocle trop idéal et trop doux, cédèrent le pas à Euripide, plus caustique et meilleur psychologue que ses devanciers. Puis, par un contraste en apparence singulier, mais qui s'explique aisément, le génie anglais, encore passif et inexpérimenté, se passionna pour les beautés artificielles et pour les fadeurs des pièces italiennes et espagnoles.

Le pas qui séparait ces traductions et les imitations plus ou moins libres qui suivirent des essais originaux fut bientôt franchi. La « Comédie des Trois Etats », satire de la cour et de la Chambre des Lords et des Communes, composée par Sir Thomas Lyndsay et représentée en 1535 sur les deux théâtres de « Cupar Fife » et d'Édimbourg, n'est encore qu'une moralité politique. La première comédie vraiment anglaise est « Ralph Royster Doyster », peinture piquante de la vie des classes moyennes à Londres. Ralph, vaniteux et brouillon, qui intrigue pour obtenir la main d'une riche veuve et son valet Merrygreek rappellent d'assez près les matamores, les serviteurs fripons et gourmands et les autres personnages de Plaute. « Ralph Royster Doyster » fut composée vers 1551 par Nicholas Udall, principal du collège d'Eton et jouée pour la fête de Noël. La comédie populaire poursuit lentement son chemin, à en juger d'après « l'Aiguille de la mère Gurton », farce pleine de vie et

de gaieté, mais aussi de vulgarité et de gros sel. C'est une suite de querelles entre commères pour la possession du minuscule objet qui fait le titre de la pièce. « L'Aiguille de la mère Gurton » fut écrite en 1566 par John Still, devenu plus tard évêque de Wells et de Bath, et représentée au collège du Christ, à Cambridge. Elle est, malgré ses défauts, plus originale que la précédente et nous amène droit à la tragédie ou, plus exactement, au drame anglais.

La monarchie anglaise repose sur des conventions et des intérêts plutôt qu'elle ne découle d'un principe. Voilà pourquoi la tragédie n'a jamais pu s'acclimater sur son sol qu'à l'état de drame. Et ce genre lui-même n'a fleuri qu'assez longtemps après la comédie. « Ferrex et Porrex » ou « Cordobuc », tableau d'horreurs sanglantes et monstrueuses emprunté à l'histoire primitive de l'Angleterre, ne date que de 1561. Composée en collaboration par Sackville et Norton, suivant les règles et le goût de la tragédie classique, avec chœurs et avec pantomimes au début de tous les actes, elle fut représentée à Whitehall, en présence de la reine Elisabeth, par une société d'élèves du collège « d'Inner Temple ». Sackville avait débuté en 1559 par une sorte de moralité dramatique, intitulée le « Miroir des Magistrats », où il ne craignait pas de représenter sous les plus sombres couleurs la vie du fameux duc de Buckingham, favori, complice et, enfin, victime d'Henri VIII. La tragédie de « Ferrex et Porrex » fit éclore cinquante-deux drames du même genre.

Si la voie ouverte par les auteurs de ces comédies et de ces drames eût été suivie, l'Angleterre posséderait un théâtre d'une régularité savante et non sans grandeur, analogue, au point de vue de l'art, à celui de notre XIII^e siècle. Mais combien il aurait perdu en mouvement et en originalité ! Depuis longtemps, d'ailleurs, il se livrait une guerre plus ou moins déclarée entre les classiques et les partisans d'une scène plus vivante, plus nationale et plus populaire. C'est en vain que, dans son ingénieux « Défense de la Poésie », Sydney voulut plaider, non sans esprit ni bon sens, la cause des anciens. Il fut entraîné par le courant de l'opinion. Mais surtout l'abus du bel esprit et le mauvais goût avec lequel Lily et les Euphuistes, ses partisans, comparables à nos Précieuses, renchérirent sur les beautés prétendues de leurs modèles italiens et espagnols, hâtèrent une salutaire réaction. A côté des imitateurs enthousiastes des comédies alambiquées, presque toutes composées par Lily pour la cour, se dresse l'école rivale des bohèmes de théâtre :

Middleton, Rowley, Greene, Massenger, Webster et Marston. Aiguillonnés par la lutte et, plus encore, par le besoin de vivre de leur plume, ils produisirent des œuvres hâtives et échevelées, mais pleines de beautés originales et en harmonie avec le génie populaire et national. Le plus remarquable d'entre eux est Christophe Marlowe, prédécesseur immédiat et modèle de Shakespeare. Il tira de son propre fond « le juif de Malte », où la jalousie et la cruauté sont peintes sous les plus affreuses couleurs. Réaliste avant la lutte, Marlowe fait exclusivement appel, ici comme dans ses autres drames, à la douleur physique pour émouvoir. De cet amas d'horreurs peintes en tons criards, en termes forcés et presque sauvages, le génie moins déréglé de Shakespeare a tiré presque un chef-d'œuvre. Le « Faust » de Marlowe est encore une tragédie pleine de vie, de philosophie et de foi, en comparaison de laquelle l'œuvre de Goethe n'est trop souvent qu'une pâle abstraction et une nuageuse énigme. Enfin, « Edouard III », qui a servi de modèle à Shakespeare pour ses drames historiques, complète la liste des meilleures œuvres de Marlowe.

Ainsi donc, à l'époque où Shakespeare arriva à Londres, c'est-à-dire en 1586 ou 1587, il trouva des Intermèdes ou pièces bouffonnes, des drames classiques méthodiques et ennuyeux comme toutes les mauvaises imitations, des comédies de cour allégoriques et quintessenciées, enfin, des drames poétiques, originaux, pleins de passion et de mouvement. Il n'a donc rien créé. Mais renonçant à peu près complètement, par un choix déterminé et conscient, au genre classique, il a transformé, unifié tout le reste et consacré la révolution qui a doté l'Angleterre de son théâtre national.

A. GAUDEFROY.

A propos de 1837

QUELQUES MOTS D'UN TÉMOIN OCULAIRE

(Pages inédites.)

En 1837, je retournai au Collège de Chambly. A la fin de la retraite la communion nous fut donnée par Monseigneur Bourget, alors coadjuteur de Monseigneur Lartigue. Cependant ces joies du cœur furent troublées le même jour par les menées furibondes des Patriotes de 1837. Ce jour là M.

Mignault, notre supérieur lut au prône de la messe paroissiale le mandement de Monseigneur Lartigue, mandement fait expressément pour arrêter l'insurrection dans son principe. Pendant la lecture de ce mandement plusieurs des chefs de l'insurrection laissèrent leurs bancs et sortirent de l'église.

A l'issue de la grand'messe, comme Monseigneur mettait le pied sur le seuil de la porte de l'église, on entendit la voix d'un certain individu, canadien d'origine, qui poussa ce cri furibond : " A bas le mandement. " Et le peuple répéta : " A bas le mandement. " Ce furibond cria de nouveau : " A bas l'Evêque. " Et le peuple répéta : " A bas l'Evêque ".....

Quand nous fumes entrés au presbytère, Monseigneur Bourget nous donna sa bénédiction en nous recommandant de prier fortement surtout à la veille de si grandes calamités.

Quelques jours plus tard on nous annonça que les hostilités étaient recommencées entre les Patriotes et les Burocrates, et dans l'après-midi à l'étude d'une heure, M. le supérieur Mignault vint nous avertir de nous en aller chacun dans nos familles respectives.

On se fit donc chacun un havre-sac de nos meilleurs effets et chacun prit le chemin du foyer paternel.

Le lendemain de mon arrivée à St-Marc, on vit arriver à St-Charles les Fils de la Liberté de Montréal, qui commencèrent à se retrancher et à faire un coup vis à vis l'église de St-Marc.

Le 25 novembre 1837 avait lieu la bataille de St-Charles où 62 canadiens luttèrent pendant une heure et quart contre 700 soldats aguerris, qu'on appelait les Royaux.

Les canadiens perdirent 32 hommes ; les anglais brûlèrent leurs morts ; cependant par le nombre de leurs blessés on put se convaincre que leur perte quadruplait celle des nôtres. J'ai vu cette escarmouche étant à peu près à 33 arpents du feu ; et le même soir sur l'espace d'une lieue et un quart brûlaient les maisons, les granges, etc. auxquelles les anglais avaient mis le feu.

L'effervescence révolutionnaire se calma un peu et on put retourner au collège sur la mi-janvier 1838.

A. I. G.

Le COUVENT vit encore. Il s'adresse spécialement aux jeunes filles. Le prix d'abonnement est de 25 centins par année. S'adresser au curé de Rawdon, (comté de Montcalm.)

CORRESPONDANCE

N. B. — Les personnes qui s'intéressent au projet de l'abbé Nugou nous obligeront en nous faisant connaître leur sentiment. F. A. B.

Paris (4, rue Brémonsier) 26 Xbre 1893.

A MONSIEUR L'ABBÉ BAILLAIRGÉ, RAWDON, P. Q.

Monsieur l'abbé,

Je ne sais si vous vous souviendrez de mon nom et de ma personne. Permettez-moi néanmoins, en qualité d'ancien confrère au Séminaire de St-Sulpice, de Paris, de vous demander un conseil.

Depuis ma sortie du Séminaire, et après avoir pris mes grades Universitaires, je me suis consacré à l'enseignement. Aujourd'hui on me sollicite d'entreprendre une œuvre au sujet de laquelle je voudrais bien connaître votre avis : Il s'agirait d'établir à Paris une maison pour les jeunes Américains, qui viennent ici compléter leur éducation par une année ou deux de voyages et d'études. On recevrait les jeunes gens de 14 à 18 ans. Ils trouveraient dans cette maison, avec toutes les garanties morales, une sorte de *home*, et un genre de vie spécialement fait pour eux.

L'organisation et les programmes de nos collègues catholiques et universitaires ne répondent pas à ce besoin. Les *protestants*, qui s'en sont rendu compte, songent à fonder une maison spéciale pour vos jeunes Américains ; ils veulent même en établir une pour les jeunes filles. On m'assure qu'une maison du même genre rendrait de grands services aux Catholiques. Il va sans dire qu'elle serait avant tout une œuvre de préservation morale et religieuse.

Un prêtre très instruit, qui a une longue expérience de la jeunesse, qui, de plus, a beaucoup voyagé et connaît très bien le caractère américain, m'a assuré son précieux concours. Dès à présent nous sommes en mesure de recevoir quelques élèves. La maison pourra plus tard s'agrandir, au fur et à mesure des besoins.

Permettez-moi, Monsieur l'Abbé, de vous demander votre sentiment sur cette œuvre. Croyez-vous qu'elle ait des chances de succès ? Puis-je, grâce à votre bienveillant concours, espérer quelques recrues de votre Canada catholique et pour ainsi dire français ?

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes meilleurs sentiments en N. S.

L'Abbé J. NUGOU.

P. S. — Ci-joint un programme d'études, qui sera sans doute modifié par l'expérience et selon les besoins des élèves.

PROGRAMME DES ETUDES.

- 10 Français (grammaire, littérature, conversation.)
- 20 Géographie (physique, politique et surtout économique.)
- 30 Histoire générale (à partir du XVIe siècle.)
- 40 Sciences (surtout physiques et naturelles.)
- 50 Dessin et arts d'agrément.

Les élèves pourront assister aux séances de la *Société de Géographie*, suivre les cours de l'École des *Hautes études commerciales* et, en général, *poursuivre les études* qui leur conviendront.

REGIME DE LA MAISON.

Le *home* choisi se trouvant à la lisière du bois de Boulogne, les élèves auront dans ses allées et sur ses pelouses un champ d'exercices exceptionnel pour les jeux qu'ils préfèrent : ballon, croquet, lawn-tennis, bicyclette, photographie.....

L'après-midi de chaque jeudi sera consacrée à une *promenade utile* dans les musées et les principaux monuments de Paris. Durant la belle saison, ces promenades se prolongeront aux environs, à Versailles, Lévres, Pierrefond, Fontainebleau etc.

Pendant les vacances, si quelques parents en témoignent le désir, les élèves pourront même, sous la conduite d'un professeur, qui a beaucoup voyagé en Europe et en Orient, faire quelque voyage circulaire intéressant.

Les parents seront peut-être heureux de trouver ici, avec une éducation appropriée aux besoins de leurs enfants, la sécurité matérielle et morale, qui leur a si souvent fait défaut.

CA ET LA

De Québec à Victoria, c'est le titre d'un nouvel ouvrage dont M. le juge Routhier est l'auteur.

Décès de Mgr Sébastien Brunner, célèbre journaliste catholique d'Autriche.

Graves désordres en Sicile, fruit de la misère qui règne en ce pays.

En Italie, nouveau cabinet Crispi. Fera-t-il face à la crise financière.

La dynamite poursuit son œuvre. La France s'effraie et légifère. Sans religion, point de morale.

Il y a dans la Province de Québec 9,297 instituteurs et institutrices. Sur ce nombre, on compte 3,293 instituteurs religieux des deux sexes, y compris 427 membres du clergé.

La dernière lettre de Mgr Fabre sur *l'état actuel de la société* est un document qui doit être lu, médité et conservé.

Si vous connaissez quelqu'ouvrier mécontent de son sort, faites lui cadeau de la brochure de M. l'abbé Henri DeFoy : *Jésus et l'ouvrier*. Jésus honore l'ouvrier ; Jésus encourage l'ouvrier : telles sont les deux idées développées dans cet excellent travail.

Ceux qui tiennent à suivre le mouvement philosophique contemporain, etc., etc., feraient bien de s'abonner à *l'Université catholique*.

L'abbé Elie Blanc, Ulysse Chevalier, Ant. Ricard, E. Jacquier, J. M. A. Vacant, A. Devaux, etc. collaborent à cette revue. S'adresser à MM. Cadieux et Derome.

Les amis de l'éducation feront bien de s'abonner à l'une ou à l'autre des excellentes publications dont voici les titres :

L'Education chrétienne, 35 rue de Grenelle, Paris. Journal hebdomadaire \$1.60 ; supplément bimensuel, \$1.00.

L'Ecole et la Famille ; s'adresser à E. Robert, Fontaines-sur-Saône, Rhône ; journal bimensuel, avec supplément \$1.20.

L'Education, 97 rue de Rennes, Paris, \$1.60.

L'Enseignement primaire. S'adresser à J.-B. Cloutier, rue St-Olivier, Québec.

Journal de l'Instruction publique. S'adresser à M. Beauchemin, libraire, rue St-Paul, Montréal.

La *Minerve* a fait en faveur des Messieurs de Saint-Sulpice une campagne bien propre à lui faire pardonner ce qu'on a pu lui reprocher, dans un passé peu éloigné. Il est à remarquer aussi que la rédaction de la *Minerve* est depuis quelque temps beaucoup plus vigoureuse.

Achetez le *Traité d'Economie politique* de F. A. B.

Abonnez-vous au COUVENT.

La FAMILLE, 3ième année, paraîtra bientôt, en un volume de 250 pages, à peu près. Adressez-vous au curé de Rawdon, (Montcalm).

LISTE DES REVUES FRANÇAISES CONTRE LESQUELLES
IL EST BON DE SE METTRE EN GARDE

La Nouvelle Revue, — *Le Magazine français illustré*, — *L'Ami des monuments*, — *La Revue des Beaux Arts*, — *La Vie artistique*, — *L'Art français*, — *La Bibliographie des sciences naturelles*, — *La Bibliographie universelle*. — *Le Livre moderne*, — *La Revue des Bibliophiles*, — *La Revue des publications nouvelles*, — *La Curiosité naturelle*, — *La Revue française*, — *La Chronique amusante*, — *Le Nouvel agaiement parisien*, — *Paris instantané*, — *Paris-Revue*, — *Le Petit Journal pour rire*, — *Le Petit Parisien*, — *Le Petit Pioupiou*, — *Le Rabelaisien*, — *La Revue universelle illustrée*, — *La Science illustrée*, — *Le Volume*, — *Les Annales artistiques et littéraires*, — *La France littéraire*, — *La Gazette critique*, — *La Gazette parisienne*, — *Les Joyeusetés de la semaine*, — *Le monde de l'esprit*, — *Paris Capital*,

Toutes ces revues, sous un titre séduisant ou inoffensif, répandent, avec le matérialisme, les idées d'impiété dans la société. Puis viennent :

La Revue d'histoire contemporaine, qui écrit l'histoire de notre siècle au point de vue de la libre-pensée,

La Revue-Magasin, — *La Revue de Paris*, — *La Revue des sciences et des lettres*,

Le Journal de la santé, un des plus perfides, qui sous prétexte d'hygiène, attaque les idées religieuses,

La Revue scientifique des femmes, — *La Revue socialiste*, — *La Revue des traditions populaires*, — *La Revue-Verte*,

Puis encore sept revues, fondées par la franc-maçonnerie depuis quatre ans :

L'Initiation, — *Le Journal du Peuple*, — *La Fédération maçonnique*, — *La Truelle*, — *L'Esprit de la femme*, — *La Fédération des femmes*, — *La Femme*, ces trois dernières bi-mensuelles destinées à enlever à la femme sa foi religieuse et l'esprit chrétien qui la protègent encore contre les erreurs modernes.

B. BARAUD, curé de la Caillère (Vendée.)

LE R. P. LACASSE, O. M. I.

Quiconque lève la main sur M. Fréchette court le risque de passer pour le dernier des mécréants.

Le Révérend Père Lacasse est devenu méconnaissable depuis que le lauréat travaille à le noyer dans les eaux boueuses de son Saint-Laurent.

Quoi qu'il en soit, et au risque de chagriner l'auteur d'*Ori-*

ginaux et Détraqués, la victime l'emporte incomparablement sur le grand éclabousseur.

Le R. P. Lacasse n'est pas seulement l'une des gloires de son institut, c'est encore l'un des prêtres les plus distingués du Canada.

L'orgueil blessé, les gros mots, la colère et la rage de M. Fréchette ne changeront rien à cela.

L'auteur des *Mines* est trop bien connu et sa réputation trop solidement établie pour qu'il ait à craindre les débordements du grand fleuve.

Le Père Lacasse n'a que des amis dans le clergé canadien : c'est un certificat qui en vant d'autres.

Ses instructions sont remarquables par leur côté pratique et sont toujours très fructueuses. Aussi, messieurs les curés de la province de Québec tiennent beaucoup à l'avoir pour les temps de retraite.

Les missions lointaines doivent considérablement au R. P. Lacasse. Il y a bien Esquimaux qui parleraient du révérend père, plus savamment et plus poliment que M. L.-H. Fréchette.

L'auteur de *Dans le camp ennemi* a suivi très attentivement le mouvement des idées au Canada ; sa perspicacité bien reconnue et la sûreté de son jugement donnent à ses appréciations une valeur particulière. Ce qu'il a écrit restera.

C'est un patriote qui ne craint pas la vérité, qui sait avouer les torts de ses concitoyens, mais qui sait aussi au besoin défendre ses frères.

Zélé pour la maison de Dieu, il ne s'est jamais fait l'apôtre d'une mauvaise cause, mais il a toujours travaillé à défendre l'honneur du clergé sans sortir des limites du droit.

Le R. P. Lacasse ne prétend point avoir un style parfait. Ses écrits cependant sont recherchés ; ils se distinguent par leur originalité de pensée et d'expression. Il réussit à merveille à faire ressortir le côté ridicule des hommes et des choses. Les locutions populaires lui sont chères et abondent dans ses *Mines*. Les éditeurs de la troisième *Mine* en ont vendu 30,-

000 exemplaires. Il y a peu d'écrivains canadiens qui puissent se flatter d'un pareil succès.

Les injures que M. Fréchette lance au P. Lacasse, tout comme ses lettres onctueuses à notre adresse, donnent du poète dit national, un portrait d'autant plus fidèle qu'il vient de source. M. Fréchette travaille à sa propre ruine. Le dépit est un nouveau conseiller. C'est bel et bien de savoir sa grammaire et de pouvoir relever un anglicisme ou un barbarisme, mais ce n'est qu'une petite partie de l'homme distingué.

Terminons en disant que le R. P. Lacasse est l'un des hommes les plus populaires du Canada, popularité qui lui vient justement de son zèle, de sa science, de son esprit naturel et du charme que l'on trouve dans ses nombreux écrits.

F. A. BAILLAIRGÉ.

L'OISEAU-MOUCHE

Nous trouvons, dans cette revue, des articles, en prose et en vers, qui font beaucoup d'honneur à leurs auteurs. Des hommes qui ont vu et qui ont vieilli encouragent *experientia et calamo* les élèves du Séminaire de Chicoutimi. Très bien. Le BON COMBAT disparaissant, souhaite à son confrère de là-bas longue et heureuse vie.

C'est un rude labeur que de faire vivre un journal de collège. Nous recommandons l'*Oiseau-Mouche* à nos amis. Le prix est de 50 centins seulement par année : s'adresser à G. Simon, séminaire de Chicoutimi.

LE R. P. LACASSE

Apprécié par ABNER

Correspondant de l'*Oiseau-Mouche*

A mon ami Colas

Mon cher ami

.....
.....Tu voudrais savoir ce que je pense du récent opuscule du R. P. L. Je vais te l'apprendre.

Au sujet donc de ce livre, je tiens que ce qui s'appelle un livre, c'est ce livre-là ; et que ce qui s'appelle un auteur, c'est l'auteur de ce livre-là. Hein ! les y fouaille-t-on, les francissons, les franc-maçons, les juifs, les chenapans de toute couleur et de tout acabit ! Voilà une parole courageuse ; voilà un homme d'esprit et un homme de cœur ; voilà, enfin, un livre. Tu l'as lu, Colas, d'un trait ? Je l'ai dévoré. J'en suis encore tout pénétré. Il ne contient pas de rhétorique, cependant il déborde d'éloquence. Il n'y a point de phrases, néanmoins il y a du style. Il s'y trouve beaucoup d'autres choses : de grosses vérités, et de dures aussi, voire pour les gens de bien, des vérités courantes, que tout le monde s'avouait, et que nul n'osait dire, du mépris, de la raillerie, de la colère, du fouet, de l'indignation, de la prédication, de la douceur, de la prière, de la foi, de l'amour. Ici, l'iniquité est désignée de son nom propre, les masques sont arrachés, les fronts marqués d'ignominie, la canaille traînée dans sa boue ; le vice est bafoué, la vertu vengée. Gloire à celui qui a fait de si bonne besogne ! Le P. L. est un soldat et un apôtre ; c'est un patriote. Ce prêtre est, à l'heure qu'il est, le Canadien qui parle avec le plus d'autorité. Toute une nation l'écoute. Il connaît le peuple et l'aime ; il en est connu et bien aimé : missionnaire de Jésus-Christ, il s'est approché de lui ; il a sondé sa tête et son cœur ; il sait ses qualités et ses défauts, sa force et sa faiblesse, ses ressources et ses besoins. Il l'a voulu défendre contre ceux qui voulaient le perdre. Chevalier sans peur et sans reproche, il a, du double tranchant de sa parole, pourfendu les mécréants. On va, dit-on, le poursuivre en justice. Bon moyen de faire faire à son livre le tour du pays. Le P. L. sur la sclette ! ah ! bien, nous allons rire et ce sera aux dépens de quelqu'un.

Voilà, mon cher Colas, le cas que je fais de cet ouvrage et de son auteur.

RACINE ET LE THÉÂTRE

CONSEILS A SON FILS

Vous savez ce que je vous ai dit des opéras et des comédies. On doit en jouer à Marly. Il est très important pour vous et pour moi-même qu'on ne vous y voie point, d'autant plus que vous êtes à Versailles pour y faire vos exercices (1) et non point pour assister à toutes ces sortes de divertissements.

(1) Littérature.

Le roi et toute la cour savent le scrupule que je me fais d'y aller ; et ils auraient très méchante opinion de vous, si, à l'âge où vous êtes, vous aviez si peu d'égard pour moi et pour mes sentiments. Je devais avant toutes choses vous recommander de songer toujours à votre salut et de ne point perdre l'amour que je vous ai vu pour la religion. Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me revenait que vous êtes un indévoit et que Dieu vous est devenu indifférent. Je vous prie de recevoir cet avis avec la même amitié que je vous le donne.

RACINE.

SOUVENIRS

UN ORAGE A NAPLES

La nuit suivante nous eûmes un orage. Le vaste hôtel tremblait sur sa base. Des rafales de vent et de pluie secouaient nos fenêtres. La mer faisait entendre un bruit confus de soupirs courroucés en se brisant sur le rivage.

Des éclairs illuminaient la ville à tout moment et nous faisaient voir les ravages de la tempête.

Au-dessus de cette scène de terreur le Vésuve planait dans toute la majesté de sa présence mystérieuse. Chaque éclair le dévoilait à nos regards ; il formait un fond de tableau à ce panorama d'enfer déchainé. Il lançait de temps à autre des tourbillons de flammes qui éclipsaient alors la clarté des éclairs.

Bientôt l'orage prit des proportions épouvantables, la pluie n'avait plus le temps de tomber, elle roulait avec le vent en masses blanchâtres, comme le sable du désert amassé par le simoun.

Le vent prolongea ses gémissements qui couvrirent jusqu'aux éclats de la foudre, et les lueurs blafardes du Vésuve ne purent plus percer les voiles de la nuit et de la tempête. La maison sembla se soulever de terre et nous éprouvâmes les sensations oppressives d'une ascension en ballon.

Peu à peu nos oreilles fatiguées par ce bruit de tempête cherchèrent consolation dans le silence et l'épaisseur des couvertures

ramenées par-dessus la tête. Malgré les secousses du lit qui semblait rouler dans la chambre, nous finîmes par nous endormir comme autrefois sur les rivages de l'Ottawa, lorsque le Nord-Est faisait danser la maison parternelle au bruit de sa musique furieuse.

Quand nous ouvrimés les yeux, un soleil magnifique miroitait sur les eaux dormantes et fatiguées de la baie de Naples, une odeur parfumée nous arrivait des jardins et les oiseaux chantaient leur hymne matinal.

La nature semblait avoir oublié la tourmente de la nuit et le Vésuve regardait tranquillement la ville et les villages qu'il avait épouvantés la veille.

Ainsi durant notre vie agitée, ce qui nous a terrifié nous réjouit, et souvent l'objet de nos craintes devient celui de nos amours.

POMPÉI

Ville des morts, salut !

Un cimetière à ta porte, le silence dans tes rues... tes théâtres et tes temples déserts... partout des cendres et des ruines ! !

Tu ressembles à un somptueux sépulcre feuillé par les brigands.

Nous traversâmes ces places publiques où la roue du char a creusé son sillon, où le doigt de Dieu a écrit sa sentence.

Si vous voulez vous dégouter des grandeurs humaines, visitez Pompéi ; à chaque pas, à chaque merveille à demi ensevelie, l'arrêt divin semble encore retentir comme à travers le monde nouveau né : *tu es poussière et tu retourneras en poussière.*

En vain fresques, mosaïques, palais, bains fameux, temples, salles de festin se déroulent à nos regards curieux : *poussière*, telle est la réponse. Poussière inutile que le touriste contemple et qui lui rappelle que toute ville, que toute vie, que toute gloire humaine aura ses derniers jours comme Pompéi : *Mune Thècel, Pharès.*

EMILE PICRÉ.

Un cœur parfaitement droit n'admet pas plus d'accommodements en morale qu'une oreille juste n'en admet en musique. — DE LÉVIS.

L'UNIFORMITÉ DES LIVRES

On parle d'établir l'uniformité des livres dans toutes les écoles de la province. C'est à dire que tous les élèves, d'une même classe, auraient le même livre, pour la grammaire ; le même livre, pour l'histoire sainte ; le même livre, pour la géographie, etc., etc.

Cette uniformité des livres classiques a quelques avantages, il faut l'avouer ; nous sommes cependant intimement convaincu qu'elle a plus d'inconvénients que d'avantages. C'est avec chagrin que nous verrions adopter cette mesure.

Diminuons, si l'on veut, le nombre des livres approuvés, cela suffit.

L'idée de spéculation qui s'ajoute à ce projet le rend encore plus inacceptable à nos yeux.

F. A. B.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU CANADA

par les Frères des Ecoles chrétiennes

COURS MOYEN

Ce nouveau cours, de 279 pages, s'étend jusqu'à 1891 ; c'est dire qu'il est plus complet que la plupart des histoires du Canada publiées jusqu'à ce jour.

Ce traité a-t-il, *dans le détail*, la contexture classique ? c'est un point sur lequel nous ne sommes pas prêts à nous prononcer (1).

Quant à ce qui regarde l'organisation classique générale, elle est en progrès dans cet ouvrage, et ce progrès est même considérable.

Les événements de même nature sont groupés, dans la mesure du possible, sans nuire à l'ordre chronologique. Les divers groupes sont, à leur tour rapprochés et *étiquetés*.

C'est-à-dire que les auteurs ont synthétisé plus qu'on ne le fait généralement. Ils ont réussi.

La disposition typographique est aussi en progrès.

C'est une excellente idée que d'avoir mis des tableaux synoptiques (très bien faits) à la fin de chaque chapitre. (2)

Nous recommandons cet ouvrage aux personnes instruites qui veulent revoir en peu de temps l'histoire de la patrie.

(1) Il y a beaucoup d'enfants qui n'apprennent que difficilement le cours élémentaire de la même série.

(2) Les typographes ont écrit Jacques Cartier avec un trait d'union. La phrase suivante, n'a-t-elle pas échappé à l'attention du correcteur d'épreuves : *Le plus proche du temple du soleil est celui de la Lune*, p. 17.

CANADA ET TERRE-NEUVE.

Population Catholique des divers diocèses et provinces, comparée à la population entière des diverses provinces, etc., en 1893.

DIOCÈSES, VICARIATS APOSTOLIQUES, ET PRÉFECTURES APOSTOLIQUES.		POPULATION CATHOLIQUE 1893.
CANADA.		
<i>Diocèses.</i>		
1	Alexandria. Province d'Ontario	21,500
2	Antigonish. Prov. N.-Ecosse, Cap-Breton	73,000
3	Charlottetown. Prov. Ile du Prince Édouard	(1) 48,000
4	Chatham. Prov. du Nouveau-Brunswick	53,000
5	Chicoutimi. Prov. de Québec	58,000
6	Halifax. † Prov. Nouv. Ecosse	50,000
7	Hamilton. Prov. d'Ontario.	50,000
8	Kingston. " "	65,500
9	London " "	60,000
10	Montréal. † Prov. de Québec.	400,000
11	New-Westminster. Prov. de la Col.-Britannique	18,000
12	Nicolet. Prov. de Québec.	84,700
13	Ottawa. † Prov. d'Ontario et Québec.	(2) 117,000
14	Peterborough. Prov. d'Ontario.	36,500
15	Québec. † Prov. de Québec.	320,000
16	Rimouski. " "	83,300
17	Saint-Albert. District d'Alberta, etc.	12,000
18	Saint-Boniface. † Prov. de Manitoba, etc.	27,000
19	Saint-Jean. Prov. du Nouveau-Brunswick.	63,000
20	Saint-Hyacinthe. Prov. de Québec.	118,500
21	Sherbrooke. " "	60,000
22	Toronto. † " d'Ontario.	60,000
23	Trois-Rivières. Prov. de Québec.	60,500
24	Valleyfield. " "	54,500
25	Vancouver. Prov. de la Col. Britannique et Territoire d'Alaska, aux E.-U.	7,000
VICARIATS APOSTOLIQUES.		
1	Athabasca-Mackenzie. Ter. du Nord-Ouest.	10,000
2	Pontiac. Ter. au S. et à l'E. de la Baie d'Hud.	(3) 33,000
3	Saskatchewan. Ter. du Nord-Ouest, etc.	7,000
PRÉFECTURE APOSTOLIQUE.		
1	Golfe Saint-Laurent. Ter. du Labrador entre le G. St. L., et la Baie d'Hudson.	7,000
Total — Canada.		2,058,000

ILE DE TERRE-NEUVE.	
1 Diocèse du Havre de Grâce. Partie N. E. de l'île et la côte N. E. du Labrador, Canada.	29,000
2 Diocèse de Saint-Jean. Partie S. E., de l'île.	45,000
1 Préfecture Apostolique de Saint-George. Partie de l'île à l'ouest.	6,500
Total Terre-Neuve	80,500
Total — Canada et Terre-Neuve.	2,138,500

PROVINCES, ETC., DU CANADA, ET L'ILE DE TERRE-NEUVE.		POPULATION ENTIERE RECENSEMENT 1891.	POPULATION CATHOLIQUE 1893.
Nouvelle-Ecosse.....	Province	459,523	123,000
Nouveau-Brunswick	“	321,294	116,000
Ile-du-Prince-Edouard.....	“	109,088	48,000
Québec.....	“	1,488,586	1,307,800
Ontario	“	2,112,989	382,200
Manitoba.....	“	154,442	27,000
Assiniboia, Alberta, Saskatchewan...	Districts	67,554	29,000
Colombie Britannique	Province	92,767	25,000
Non organisé.....	Territoire	32,168	?
Population totale — Canada.....		4,829,411	2,058,600
Population approx. Terre-Neuve, dont 4,000 sur la côte N. E., du Labrador.....		204,000	80,500
Total — Canada et Terre-Neuve.....		5,033,411	2,138,500

(1) Le diocèse de Charlottetown comprend 7,000 âmes, de plus, aux Iles de la Madeleine, P. Q.

(2) Le diocèse d'Ottawa comprend, dans sa population totale, environ 50,000 âmes dans la province de Québec.

(3) Le vicariat apostolique de Pontiac comprend dans sa population totale, 19,530 âmes dans la province d'Ontario, 10,120 dans la province de Québec, et 3,350 sauvages dans ces districts non organisés.

† Siège archiépiscopal.

La résidence du Cardinal est à Québec.

Joliette, 25 sept. 1893.

G.-F. B.

Est-ce un grand malheur de mourir subitement ? Non, sans doute, c'est souvent une grâce ; et de saints personnages l'ont demandé à Dieu, comme une faveur, afin disaient-ils, de n'être pas exposés aux assauts violents du démon durant une agonie longue et pénible. Ce n'est donc pas la mort subite en elle-même que nous devons craindre, mais la mort subite et *imprévue*.

LE DOCTEUR CÔTÉ

(Reproduit de la *Minerve*.)

Le docteur Victor Côté, de Joliette, est décédé subitement, jeudi, 25 courant, d'une maladie de cœur, à l'âge de quarante ans.

Cinq jours avant d'être frappé, M. Côté, se trouvant indisposé, avait fait demander un prêtre du Collège Joliette, et s'était confessé.

Jeudi matin, éprouvant un mieux sensible, il prit un léger dîner avec toute sa famille, mais, quelques minutes après, se sentant suffoqué, il demanda que l'on ouvrit les portes. Quelques secondes après, il expirait dans les bras de son épouse.

Le docteur Côté était très estimé dans Joliette.

Passionné pour la médecine et doué d'une grande mémoire, il avait à sa disposition des connaissances considérables. Il usait toujours du mot propre pour exprimer chaque chose.

Il avait le génie de la médecine. Plus d'une fois, dans des cas difficiles, il sut se frayer une voie, pour ainsi dire nouvelle.

Nous ne craignons point de dire, que le corps médical perd en lui l'un de ses types distingués. Il se tenait au fait des progrès de la science, par la lecture habituelle des revues scientifiques.

Sa charité pour les malades était inépuisable. Il était à leur disposition à toute heure du jour et de la nuit. C'est cette charité, que le bon Dieu a voulu récompenser, en procurant à son auteur l'avantage inappréciable d'une confession, à la veille d'une mort subite.

Le docteur Côté était un chrétien convaincu, pratiquant.

Nous devons ce témoignage à la mémoire d'un confrère de classe aimé, estimé.

Nos condoléances à la famille Côté et à la famille Asselin.

F.-A. BAILLAIRGÉ, Ptre

Rawdon, 29 janvier 1894.

A NOS LECTEURS ET CORRESPONDANTS

ADIEU

Le BON COMBAT nous était cher.

Nous le sacrifions à des intérêts supérieurs.

Plusieurs de nos abonnés regrettent la disparition de cette revue, au temps de sa plus grande vogue.

L'homme propose, Dieu dispose !

Les amis sont priés de croire que tout arrive ici ~~by~~ pour le mieux.

Nous ne désertons point le champ de bataille, que cela soit bien entendu.

Nous cherchons la paix, mais en dehors du repos.

Le silence recueille et fortifie.

L'avenir est à qui veut en user.

Nous ferons encore, en temps et lieu, le coup de feu.

Merci à tous ceux qui nous ont encouragé.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

3 ESSENTIALS TO BUSINESS SUCCESS 4 4 U.

Book-keeping at a glance.

By EXPERT J. T. BRERKMAN.

A SIMPLE AND CONCISE METHOD OF PRACTICAL BOOK-KEEPING, with instructions for the proper keeping of Books of Accounts and Numerous Explanations and Forms used in a Commercial business; showing an ENTIRE SET OF BOOKS BASED UPON A TRIAL BALANCE SHEET; HOW TO TAKE OFF A TRIAL BALANCE SHEET; AND FINALLY CLOSURE AND BALANCE SHEETS. EXPLANATION OF PAYMENTS. CATECHISM OF BOOK-KEEPING, being conversation between teacher and student etc. etc. Containing 144 pages, size 6 x 2 1/2 inches, bound in flexible Russian, price 50 cts., with index 75 cts. postpaid.

THE EXPERT CALCULATOR.

A complete compendium of short-cuts in Addition, Multiplication, Fractions, Decimals, Division, Percentage, Interest, Profit and Loss, Equation of Payments, Mensuration; Brick and Masonry Measurement, AMUSING AND THICK ARITHMETIC. 128 pages, size, 5 x 3 1/2, bound in leather and indexed. Price 50 cts.

EXCELSIOR WEBSTER SPELLER AND DEFINER of the English Language. Over 25,000 words and definitions. The work is speller, pronouncer and definer all in one. A ready-reference Lexicon. It has no superior. 326 pages double column; weight 2 oz.; size 6 x 2 1/2 inches. Bound in Russia-leather and indexed. Price, postpaid, 50 cts.

Any of the above books sent postpaid on receipt of price. Agents wanted.

EXCELSIOR PUB. HOUSE,
29 et 31 Beekman St., N.Y.

CUT THIS OUT AND USE FOR COPY

A

GOOD
BOOK-KEEPER

Quick
at
Figures.

Correct
Speller.